

AVIS DE PROPOSITION

Un avis de proposition est déposé par le conseiller municipal Alexandre Fallu à la séance du conseil municipal du 12 février 2024 concernant les Unités d'habitation accessoires détachées (UHAD).

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du Schéma d'aménagement de la Ville de Lévis révisé et adopté en 2022 prévoit comme mesure à court terme d'analyser les besoins en logement des différents groupes de la population et développer une offre diversifiée pour y répondre;

CONSIDÉRANT QUE la crise du logement est présente sur le territoire Lévisien et que seule la combinaison de différentes solutions d'habitations favorisant la diversité et la mixité saura y répondre;

CONSIDÉRANT QUE le besoin en logement sur notre territoire est grandissant et qu'il y a une rareté des terrains disponibles;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de propriétaires de maison unifamiliale ont de la difficulté à payer leur hypothèque;

CONSIDÉRANT QUE les Unités d'habitation accessoires détachées (UHAD) constituent un moyen pour les municipalités de bonifier leur offre d'habitation, particulièrement chez les personnes âgées qui désirent rester à la maison le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à une première habitation est de plus en plus difficile et que des jeunes pourraient bénéficier de cette option sur le terrain de la demeure familiale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres villes se sont dotées d'une mesure semblable pour améliorer leur offre de logements.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'initier une démarche consultative dans chaque arrondissement afin d'élaborer un règlement municipal sur les UHAD et en favoriser l'implantation.



Signature du membre du conseil

9 février 2024

Remis à la greffière le 9 février 2024

Déposé au conseil municipal du 12 février 2024